

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF322

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

ARTICLE 30

ÉTAT G

Mission « Sécurités »

Supprimer les alinéas 1387 à 1389.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement de l'état G dans sa version issue de l'Assemblée nationale.

Suppression de l'indicateur évaluant la lutte contre les discriminations subies ou commises par les forces de police et de gendarmerie. Les rapports d'activités des inspections générales rendent d'ores et déjà compte des discriminations, que les agents en soient auteurs ou victimes.